

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire 26S0040 - Acquisition de billets sportifs et de prestations de services avec l'ESBVA - Attribution du marché

N° : VA_DEC2026_649

Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article L2122-1 et l'article R2122-3 du Code de la Commande Publique,

décidons

De conclure le marché public d'acquisition de billets sportifs et de prestations de services avec l'ESBVA avec SCIC ESBVA LM à Villeneuve d'Ascq (59650) pour un montant maximum annuel de 100 335,00 € H.T, soit un maximum de 401 340 € HT sur quatre an.

Ce marché est un marché sans publicité ni mise en concurrence est fondé sur l'exclusivité de la billetterie de l'ESBVA concernant l'organisation et la vente des billets de ses rencontres sportives.

Il débutera au 21 septembre 2026 et prendra fin le 21 septembre 2030.

Imputation comptable : 6232 321 5110

Politique publique (domaine-action-activité) : 11.6.1 Clubs / associations sportives

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 16 septembre 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-229600-AU-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 17 septembre 2026